



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-1-2-29

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DÉPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (a donné pouvoir à GAILLARD Elisabeth) : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MONTJOI	☺	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	☺	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	☺	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	☺	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	☺	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	☺	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	☺	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	☺	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	☺	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	☺	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	☺	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C)
Commune de VALENCE D'AGEN	☺	M. BAYLÉT Jean Michel
	☺	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	☺	M. GROUSSOU Bernard
	☺	Mme LAROUSSINIE Francine
	☺	Mme LECORRE Christiane
	☺	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à PERE Cathy)
	☺	Mme PERE Catherine
	☺	M. ZANIN Daniel
	☺	Mme HOHOL Elisabeth (a donne pouvoir à FURLAN Josiane)
	☺	Mr ZMUDA Patrick
	☺	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	☺	M. ALARY Alain
	☺	Mme BOUVIER Lina
Commune de MANSONVILLE	☺	M. BERTHET Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	☺	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	☺	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	☺	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2023D7-1-2-29

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2023 portant sur la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal présenté par le Président,

Sur propositions de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,
- de reporter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :
 - Couverture du besoin de la section d'investissement (1068) :
4 288 309,89 €,
 - Excédent de fonctionnement (002) : 4 338 739,36 €,
 - Déficit d'investissement (001) : 5 865 472,32 €,

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	43 084 674,36 €
Section d'investissement	23 516 221,44 €

Fait à Valence d'Agen, le 24 mars 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 27 mars 2023

La secrétaire de séance
Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

05 AVR. 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **05 AVR. 2023**

AR Préfecture

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230324-2023D7_1_2_29-BF
Numéro d'acte : 2023D7_1_2_29
Date de décision : 24/03/2023
Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte : DOCBUDG-24820001600017-082023-BP-2023-30032023000000.xml

Fichier(s) annexes(s) :
PAGES_SIGNATURES_BP_2023_CC2R.pdf
Présentation brève et synthétique - Budgets 2023.pdf
2023D7-1-2-29 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 PRINCIPAL CC2R .pdf
ETAT_RESTES_A_REALISER_CC2R_DEPENSES.pdf
ETAT_RESTES_A_REALISER_CC2R_RECETTES.pdf
Résultats 2022 - CC2R.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives
Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2023 09:19:26
Date de réception de l'AR : 05/04/2023 09:22:10